

BULLETIN DE LIAISON DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Usages croisés de la généalogie et de la prosopographie : études de cas

Il n'est sans doute pas fortuit que parmi les disciplines des sciences humaines, la généalogie ait surtout été utilisée par les anthropologues tandis que la prosopographie l'était des historiens et des sociologues. Si l'une comme l'autre ont pour effet de classer les individus dans l'espace et dans le temps, elles n'en apparaissent pas moins comme antinomiques, tant elles font intervenir des principes de causalité différents :

- la filiation, dans un cas, qui insère les individus dans un ordre générationnel et leur assigne une place dans des catégories (lignée ou lignage, par exemple) qui, pour varier d'une société à l'autre, n'en sont pas moins définies en dehors d'eux ;
- la division sociale du travail d'autre part qui sous tend l'existence de champs d'activités économiques, politiques, culturelles ou autres qui confèrent à ceux qui les occupent des caractéristiques communes (magistrats du Bas-Empire ou notables du premier empire).

Dans le premier cas, les individus ne semblent pas avoir de prise sur l'ordre de la naissance, ni sur les statuts qu'il leur impose ; dans le second, au contraire, ce sont leurs stratégies qui contribuent à leur donner une position dans un champ social donné, voire, à leur faire occuper des positions sociales différentes au cours du temps.

N'est-il pas pourtant illusoire d'opposer deux modes d'organisation sociale différents, justiciables de méthodes différentes, tant ceux-ci se mêlent étroitement dans la réalité ? Le propos de cette communication est précisément de montrer, à partir de deux exemples, que les méthodes généalogiques

Généalogie et prosopographie

Le Comité des travaux historiques et scientifiques a organisé, les 29 et 30 septembre 2003, un colloque sur les thèmes de la généalogie et de la prosopographie. Vous avez été nombreux à répondre à cette invitation. Ce bulletin sera exclusivement consacré à ce thème. Les intervenants nous ont aimablement transmis leur texte afin que chacun d'entre vous puisse bénéficier de ces réflexions. Nous les remercions vivement pour leur contribution.

Sommaire

A R T I C L E S	
Thiphaine BARTHÉLÉMY-PROUX et Françoise BATTAGLIOLA, <i>Usages croisés de la Prosopographie et de la généalogie : études de cas</i>	1
Alain PLESSIS, <i>Histoire bancaire et prosopographie</i>	3
Jean-Louis BEAUCARNOT, <i>Généalogie et prosopographie</i>	4
Pascal EVEN, <i>Les instruments de la recherche généalogique dans les archives départementales et municipales</i>	5
Patrice BRET, <i>Le virus des sociétés savantes. Prosopographie et histoire des sciences et des techniques</i>	7
Danièle NEIRINCK, <i>La "refonte" du guide des recherches sur l'histoire des familles</i>	8
Jean MORICHON, <i>Internet : outil d'avenir des associations généalogiques</i>	10
Caroline BARRERA, <i>Sociétés savantes et prosopographie</i>	12
Micheline DESMARET, <i>Les associations généalogiques et la prosopographie</i>	14
Martine FRANÇOIS, <i>Une enquête prosopographique</i>	15
A C T U A L I T É S	
129 ^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques : <i>Le temps - Besançon du 19 au 24 avril 2004</i>	19
Parutions - Infos pratiques	20

et prosopographiques peuvent être utilisées conjointement pour mettre en évidence, tantôt la façon dont les individus peuvent se réapproprier et manipuler les généalogies pour acquérir – et légitimer – richesse, pouvoir et/ou prestige, tantôt la façon dont carrières et trajectoires sociales peuvent s'appuyer sur un réseau de parenté.

LES ASSOCIATIONS FÉMININES DE PHILANTHROPIE

C'est dans cette dernière perspective, que F. Battagliola présente un travail en cours sur les associations féminines de philanthropie, qui constitue lui-même l'un des volets d'une recherche collective menée au C.S.U. (Laboratoire Cultures et Sociétés Urbaines) avec S. Magri et C. Topalov sur le monde réformateur à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Les membres d'une cinquantaine d'institutions s'intéressant à la condition des femmes (associations féministes, œuvres philanthropiques, congrès) ont été saisies dans une base de données, puis des notices biographiques ont été constituées pour un échantillon de plus de 100 personnes regroupant à la fois les fondatrices de ces institutions et les femmes participant au moins à deux d'entre elles. Pour chaque notice, deux types de fiches ont été établies : les premières concernant les propriétés sociales de la personne, à partir de critères tels que l'origine géographique et sociale, la génération et le réseau familial, l'appartenance confessionnelle, la formation et, le cas échéant, la profession. Le second porte sur les « carrières réformatrices » proprement dites et vise à reconstituer l'ensemble des positions occupées au cours de la vie. Ces données visent à répondre à tout un ensemble de questions sur les caractéristiques sociales des membres de ces associations, leur incidence sur les « carrières réformatrices » féminines, sur les liens existant – contre toute attente – entre l'engagement féministe et l'engagement philanthropique, sur la circulation enfin des personnes entre les diverses institutions considérées et les réseaux de relations qui existaient entre elles.

Mais les limites de l'approche prosopographique tiennent au fait que, si l'on peut réunir des informations sur trois générations – sur la personne, ses parents et ses enfants –, il est en revanche difficile de comprendre l'engagement dans l'action sociale sur une longue durée ou par rapport à l'existence d'une parentèle élargie. L'approche généalogique s'avère dès lors être un complément indispensable, comme en témoigne l'étude du cas de Mme Jules Siegfried née Julie Puaux.

Issue d'une bourgeoisie protestante profondément républicaine qui constitue un des pôles du milieu

réformateur féminin, Julie Siegfried (1848-1922) crée tout d'abord des œuvres tournées vers l'éducation des jeunes filles au Havre, ville dont son mari, issu d'une riche famille d'industriel protestant est maire. Après l'élection de celui-ci comme député de la Seine Inférieure, elle s'installe à Paris où elle s'engage activement dans une multitude d'œuvres et d'associations féminines (Conférences de Versailles, *Journal de la Femme*, Union Française pour le suffrage des femmes, etc.). La reconstitution de ses réseaux de parenté et d'alliance permet tout à la fois de comprendre comment les dispositions propres de Julie Siegfried et son aptitude notamment à jouer un rôle de médiatrice ont été forgées au cours d'une histoire familiale tandis que son engagement est indissociable de la mobilisation qu'elle fait d'un certain nombre de membres de sa parentèle (belles-sœurs et belle-fille notamment).

RECONSTRUCTION GÉNÉALOGIQUE ET POUVOIR POLITIQUE

L'exemple présenté par T. Barthelemy entend quant à lui illustrer le décalage susceptible d'exister entre les réseaux généalogiques objectifs que le chercheur peut reconstituer à partir de l'État Civil et les différentes configurations effectivement mobilisées par les individus à des fins différentes, selon les situations dans lesquelles ils se trouvent. Ainsi, le cas de Louis de Kersauson, notable finistérien de la fin du XIX^e siècle est révélateur d'une double appartenance, mise en scène à travers deux types de généalogies :

- une généalogie de maison, tout d'abord, qui, écrite et réécrite à chaque génération, ordonne par ordre de primogéniture tous les descendants mâles d'un ancêtre commun et témoigne de son appartenance à un ordre issu de l'Ancien Régime ;
- une ligne généalogique qui le relie d'autre part au père de la mère de son épouse d'autre part, dont il se réclame pour asseoir sa légitimité politique et s'insérer dans le jeu des institutions républicaines. L'appellation de « grand-père », perceptible dans les correspondances de l'intéressé, témoigne du glissement ainsi opéré entre la parenté par alliance et la parenté consanguine et témoigne s'il en est des manipulations possibles de la généalogie.

Mais si Louis de Kersauson, élu député conservateur en 1885, apparaît comme l'héritier politique de ce « grand-père » (lui-même député légitimiste), cet héritage lui sera contesté aux élections suivantes par le propre fils de celui-ci, James de Kerjégu, qui sera quant à lui élu député aux élections de 1889 sous l'étiquette de Républicain. Exemple s'il en est de la façon dont, en ces débuts de III^e République dans

le département du Finistère, un même ascendant peut être invoqué pour étayer la légitimité de deux candidats de bords politiques opposés. C'est là une

Tiphaine BARTHÉLÉMY-PROUX

*Maître de conférences à l'Université Paris VIII,
Rattachée au laboratoire d'ethnologie de Paris X,
Présidente de la section d'Anthropologie sociale,
éthnologie et langues régionales au CTHS*

© T. BARTHÉLÉMY-PROUX

articulation entre parenté et politique qui plaide pour une étroite articulation entre généalogie et prosopographie.

Françoise BATTAGLIOLA

*Laboratoire d'Ethnologie
et de Sociologie comparative,
Directrice de recherche au laboratoire
Cultures et sociétés Urbaines-CNRS Paris VIII*

© F. BATTAGLIOLA

Histoire bancaire et prosopographie

Dès ses débuts, l'histoire bancaire en France est largement fondée sur des recherches qui relèvent de la prosopographie. Ainsi, la plupart des fondateurs de cette histoire bancaire – Bertrand Gille – Herbert Lüthy ou Jean Bouvier ont eu le souci de reconstituer des biographies collectives de banquiers. La thèse de Louis Bergeron sur les banquiers du Consulat et de l'Empire, la nôtre (sur la Banque de France sous le Second Empire), celle d'Hubert Bonin sur l'entre-deux-guerres, et celle de Christophe Lastécouères (1999) sur les banquiers de Bayonne de 1848 aux années 1930, reposent de même largement sur des recherches d'ordre prosopographique.

Par ailleurs, trois ouvrages importants se réclament ouvertement de la prosopographie. Ce sont les thèses de Romuald Szramkiewicz sur *Les Régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire* (1974), de Chantal Ronzon-Belot sur *Les Dirigeants des grands établissements de crédit en France à la Belle Époque* (2000), et le mémoire d'Habilitation à diriger des recherches de Nicolas Stoskopf sur les *Banquiers et financiers parisiens du Second Empire*.

Cette prédilection des historiens français pour la prosopographie vient de leur volonté de privilégier les hommes dans leurs recherches, alors que les historiens anglo-saxons partent plutôt des chiffres et des mécanismes du crédit. Elle correspond aussi aux spécificités de notre histoire bancaire, puisque chez nous, le temps des banquiers, qu'il s'agisse des maisons des grands banquiers parisiens ou des petites banques locales, a perduré et retardé le triomphe des grandes banques anonymes.

Les auteurs de ces travaux font appel aux annuaires de banquiers (les premiers de ces annuaires datent de 1874-1875). Ils exploitent plus spécialement les archives des banques et les papiers laissés par les banquiers ainsi que leurs éventuelles publications,

les archives de la Banque de France, qui fournissent de nombreux renseignements sur les banquiers présentateurs à l'escompte, celles des chambres de commerce, les inventaires après décès, les actes de société et les dossiers de faillite. Et ils font appel aux nombreuses sources utilisées dans toute recherche prosopographique portant sur la période dite contemporaine (état civil, actes notariés, dossiers de la Légion d'Honneur, diverses sources imprimées...). C'est le croisement de toutes ces sources qui permet d'accumuler des données biographiques sur les banquiers étudiés.

Les questions auxquelles on cherche des réponses se répartissent en trois ensembles. Elles portent d'abord sur les origines géographiques et sociales du banquier, sur sa formation, bref sur le cheminement qui l'a conduit à la banque. Puis sur son activité professionnelle, son entreprise, son rôle dans l'octroi des crédits, sa réussite – et c'est ici que l'étude de sa fortune peut être fructueuse – ou son échec. Enfin sur ses fonctions publiques, sa place dans la société, ses résidences principale et secondaires, ses opinions politiques ou religieuses, ses goûts artistiques et ses loisirs, ainsi que sur sa postérité immédiate.

Parmi les multiples apports de ces travaux qui enrichissent et renouvellent l'image stéréotypée que l'on a souvent des banquiers, on signalera trois pistes de réflexion. D'abord le rôle essentiel tenu par les familles dans certaines étapes de l'histoire bancaire. On trouve un groupe familial à l'origine de la création de très nombreuses banques, qu'il s'agisse des maisons de la haute banque (Rothschild ou Mallet), ou de banques locales, fondées souvent par deux frères, ou avec la commandite d'un père ou d'un oncle... C'est aussi la cohésion de certaines familles qui, dans ce monde mouvant où les disparitions d'entreprises sont si fréquentes, a permis à certaines dynasties de perdurer : on pense ici encore aux Mallet ou aux Rothschild, mais aussi

aux Courtois à Toulouse, aux Adam à Boulogne, ou aux Gommès de Bayonne.

Ensuite, l'apprentissage du métier s'est pendant très longtemps fait sur le tas, dans la maison familiale, ou/et dans celle de correspondants étrangers, ou encore au sein d'une grande banque dont on gravit progressivement les échelons.

Enfin, au sommet des banques, grandes ou petites, des éléments d'origine diverse collaborent selon un dosage variable : des héritiers, des fondateurs et des dirigeants (jusqu'en 1945 on trouve à la tête du Crédit lyonnais le gendre du fondateur de l'établissement Henri Germain), des inspecteurs des finances et des diplômés de grandes écoles qui ont percé plus ou moins tardivement, et aussi des hommes sortis du rang, souvent d'origine modeste. Ainsi, vers 1910 on trouve à la tête de la Société générale et du Comptoir national d'escompte de Paris deux hommes d'origine populaire (Dorizon et Mercet), qui ont commencé tout en bas de l'échelle : la banque est un milieu qui, au moins à certaines époques, s'est entr'ouvert à de nouveaux venus.

S'il reste peu à apprendre sur les banquiers dont les noms sont les plus connus, le monde de la banque reste un immense champ de recherche prosopographique à défricher. Il faut l'étendre dans le temps, dépasser la fin du Second Empire et même la guerre

de 1914. Il faut l'étendre dans l'espace, et étudier le monde innombrable des banquiers locaux : on n'en connaît que quelques dizaines, alors qu'il y en avait, en 1860 ou en 1920, deux ou trois mille, et ils ont joué un rôle essentiel dans le financement de l'économie. On pourrait enfin développer une analyse prosopographique des employés de banque, amorcée dans les thèses récentes de Cécile Omnès et de Nicole Ichou.

En revanche, afin d'obtenir une vue complète et non brouillée du monde des banquiers, il faut veiller à définir de manière rigoureuse la population étudiée. Ce métier n'ayant pas été défini légalement avant 1941, on oublie souvent de considérer les grands escompteurs qui restent inconnus en particulier à Paris, alors qu'ils ont tenu une place essentielle dans le fonctionnement du crédit et la tendance assimile parfois d'autres manieurs d'argent qui ne font pas vraiment de la banque. En évitant de telles dérives, le *Dictionnaire des banquiers français* dont le C.T.H.S. doit assurer la réalisation, contribuera à l'épanouissement fructueux d'une étude prosopographique dont on peut attendre encore beaucoup.

Alain PLESSIS

Professeur émérite à l'Université de Paris X-Nanterre

© A. PLESSIS

Généalogie et prosopographie

Ce colloque ayant pour thème « Généalogie et prosopographie », on a curieusement jugé utile de présenter l'histoire, la méthodologie et l'état de la prosopographie, mais non de présenter la généalogie.

On me permettra de m'en étonner et de faire part de mes regrets, regrets d'autant plus vifs que je n'ai cessé de constater, ce matin, la totale méconnaissance que témoigne le monde universitaire à l'encontre du monde généalogique.

Si le monde des Archivistes a, depuis vingt ans, appris à le découvrir et à le connaître et peut aujourd'hui travailler fructueusement avec lui, le monde universitaire a encore besoin de le découvrir, et j'ai nettement eu l'impression que certains ne voyaient encore, dans le généalogiste, qu'un chercheur amateur, travaillant isolément, sur des matériaux sans grand intérêt, sans méthode véritable, bref en dilettante...

Présidant cette séance en tant que généalogiste, je ne saurais faire autrement que de combler cette lacune, en le présentant donc rapidement, tout en

m'efforçant d'être parfaitement objectif, en en signalant tant les limites que les forces.

Depuis vingt à vingt-cinq ans, la généalogie a connu, en France, une formidable explosion, accompagnée d'une incontestable démocratisation.

Il est difficile de donner des chiffres précis. On peut néanmoins se reporter à un récent sondage de la SOFRES, réalisé en octobre 2001, pour la « Cité pour les Archives », dont les résultats, extrapolés, ont démontré qu'environ cinq millions de Français étaient, non pas des fervents de généalogie, mais curieux de ces questions.

En fait, disons que l'on doit aujourd'hui recenser, en France, plusieurs centaines de milliers de généalogistes amateurs, qu'un autre sondage, réalisé par le Département des Études et de la Prospective des Archives de France, a montré comme essentiellement urbains (rurbains et suburbains), à 60 % des hommes et majoritairement « seniors »...

On compte actuellement plus de 350 associations d'amateurs, dont la majorité sont adhérentes de la Fédération Française de Généalogie, sans oublier la

floraison des sites sur Internet (plus de 15 000 sites à contenu généalogique au plan mondial, dont 1 500 à 2 000 en France, dont environ 700 au contenu particulièrement intéressant).

Parmi cette foule de généalogistes, on trouve certes quelques grands chercheurs, qui ont dégagé des méthodes, tel Joseph Valynseele, mais essentiellement des chercheurs isolés, se contentant de travailler sur leur famille, d'où, – c'est vrai –, peu de travaux remarquables, au sens littéral du terme, et peu de travaux donnant de ce monde une visibilité dans le monde universitaire.

Pourtant, de plus en plus de chercheurs, – les sondages le confirment bien –, travaillent désormais dans un sens de plus en plus historique, faisant de la généalogie une nouvelle expression de la traditionnelle passion des Français pour l'Histoire, délaissant celle des rois et des cardinaux pour celle des humbles. Une évolution que je n'ai, avec d'autres, cessé de souhaiter et d'encourager, après avoir applaudi à l'initiative citée ce matin du professeur Dupâquier, associant dès 1980, les généalogistes à son enquête dite des « 3 000 familles », en laquelle j'ai vu une main tendue de l'université vers le monde généalogique, qui fut ici ni plus ni moins que la cheville ouvrière de l'énorme collecte d'informations qu'elle demanda.

J'ose donc attendre beaucoup de ce colloque, et c'est pourquoi je tiens à cette présentation. Je l'ai annoncée sans complaisance ; je ne serais donc me voiler la face. La généalogie a ses faiblesses et ses limites, en ce que, si l'on considère une séquence généalogique comme celle fournie par la génération où un chercheur aura recensé 128 personnes (la septième au-dessus de lui), force est de reconnaître que l'on n'a là aucun matériau digne d'étude, sinon pour vérifier la diversité et l'hétérogénéité des ancêtres. Mais, face à ces limites, la généalogie possède d'incontestables forces, dues tant au nombre de ses amateurs, tous passionnés, qu'à son organisation (associations) et surtout aux travaux qui ne cessent

d'être réalisés (plus des trois quarts des registres paroissiaux français ont été dépouillés et inventoriés informatiquement, notamment au plan des actes de mariages antérieurs à 1693). De façon générale, disons aussi que les passionnés de généalogie sont des curieux, qui veulent en savoir plus sur les populations qu'ils rencontrent, par exemple les meuniers ou les artisans, dont ils cherchent à comprendre le recrutement, la politique matrimoniale, à évaluer le poids socio-économique et à connaître la place dans la société de leur temps. Ils s'attachent aussi aux mécanismes de progression et de régression sociale, évoqués ce matin.

En fait, si les généalogistes ne travaillent généralement que sur des séquences d'intérêt limité, c'est parce qu'on ne leur a jamais rien proposé d'autres. Et ce n'est pas faute d'avoir essayé... Je pense à des études réalisées sur les maîtres de postes et les mariniers de Touraine, sur les scieurs de long ou les bagnards, ou encore à une généalogiste bordelaise, ici présente, me racontant pendant le déjeuner avoir travaillé sur les hôteliers et armuriers de sa ville, au XVIII^e siècle, mais n'avoir pu aller plus loin, faute de méthode... De tels travaux ne demandent qu'à s'étoffer d'une dimension nouvelle ou à être utilisés à d'autres fins.

Les outils sont donc là, et il est temps que prosopographes et généalogistes se rencontrent ! Il est temps qu'ils se découvrent et se connaissent, pour savoir ce que chacun peut apporter à l'autre. L'un, le généalogiste, possède des matériaux. L'autre, le prosopographe, connaît et maîtrise des méthodes pour les exploiter. Le partenariat est évident et ce colloque ne s'y est pas trompé, en prévoyant de « relier les fils ». Il est manifestement des ouvertures à définir, des pistes à suivre, et c'est dans cette perspective qu'il nous a rassemblé ici.

Jean-Louis BEAUCARNOT

Revue française de généalogie

© J.-L. BEAUCARNOT

Les instruments de la recherche généalogique dans les archives départementales

De façon assez paradoxale quand on connaît l'importance du public généalogique dans les services d'archives, il n'existe pas pour la direction des archives de France, une catégorie particulière d'instruments de recherche concernant la généalogie et l'on chercherait vainement dans le corpus des

instructions de la direction depuis le milieu du XIX^e siècle, une recommandation pour la rédaction ou l'établissement d'inventaires dévolus à la recherche généalogique.

La production des instruments de recherche répond en effet au souci de décrire de façon plus ou moins

systématique les fonds afin de rendre leur consultation aussi rapide et facile que possible pour le public des archives longtemps constitué d'érudits locaux et d'universitaires. Ce n'est qu'avec la vogue de la généalogie que l'administration des archives a été confrontée à l'apparition d'un nouveau public aux exigences différentes.

Si les archivistes ont rapidement pris en compte ce nouveau lectorat qui donnait une légitimité à leurs demandes de crédits, de bâtiments et de moyens humains, ils se sont efforcés également de répondre à ses attentes dans leurs programmes de classement et leur politique d'instruments de recherche, en mettant l'accent sur l'ouverture des fonds les plus demandés par les généalogistes, à savoir l'état civil et les minutes notariales.

Longtemps, les revendications des généalogistes ont concerné l'état civil, essentiel pour l'histoire des familles et depuis les années 1970, l'effort des archivistes des départements et des communes a porté sur l'inventaire de leurs registres. Les répertoires numériques ont ainsi remplacé progressivement les fichiers et classeurs qui recensaient plus ou moins sommairement les registres paroissiaux et ceux de l'état civil, ainsi que les tables décennales versés par les greffes des tribunaux ou déposés par les communes. Parallèlement se développait la réalisation d'inventaires de microfilms des registres, réalisés afin d'éviter leur dégradation liée à une manipulation de plus en plus fréquente ou dans le cadre de la campagne de microfilmage engagée par la Société généalogique de l'Utah.

Prenant en compte les relevés et les tables élaborés par les cercles généalogiques, les professionnels des archives ont été conduits rapidement à réaliser des répertoires mentionnant, outre les registres eux-mêmes, les cotes des microfilms et les sources complémentaires comme les dépouillements des cercles, les références des registres de catholicité des évêchés déposés par les paroisses, ou encore les registres du culte protestant conservés depuis le XVI^e siècle dans certains départements.

Au cours de la dernière décennie, des inventaires mixtes sont ainsi apparus tenant à la fois de l'instrument de recherche traditionnel et du guide de recherche. Ainsi, les archives départementales des Côtes-d'Armor ont publié successivement en 1998 un premier guide du chercheur dans les registres paroissiaux présentant les sources conservées aux archives départementales, puis deux ans plus tard un guide du chercheur dans les registres d'état civil à partir de 1793 et recensant, par commune, la collection du greffe, les tables décennales, la collection communale déposée, les microfilms des registres et des tables, ceux des registres de catholicité de l'évêché et enfin et les

relevés effectués par le Centre généalogique des Côtes-d'Armor.

Le développement des nouvelles technologies favorise la constitution de bases de données généalogiques et leur mise à disposition sur Internet. De même, les pages ou sites des services départementaux ou communaux lancés dans l'aventure électronique, présentent, à côté d'indications pratiques sur les conditions de consultation, la localisation des services, les cadres de classement, le relevé des sources généalogiques, registres paroissiaux et registres d'état civil le plus souvent.

D'une présentation générale et sommaire des sources, on passe rapidement à la diffusion sur Internet des inventaires eux-mêmes, puis, étape nouvelle, des images numériques des documents. À titre d'exemple, sur le site des archives départementales de la Vendée, les actes des naissances sont déjà disponibles, ainsi que des actes de mariages et de décès de plus de cent ans. Plusieurs départements étudient actuellement des programmes de numérisation qui associent de façon fructueuse les services publics d'archives et les cercles généalogiques, les premiers réalisant les sites et prenant à leur charge le coût de la numérisation des documents, les seconds mettant à disposition leurs relevés.

L'état civil ne constitue que l'une des sources de la généalogie. La recherche des ancêtres nécessite la consultation de bien d'autres documents, minutes notariales, recensements de population, registres matricules, de l'enregistrement et des hypothèques, dossiers de personnel des différentes branches de l'administration...

Au cours des dernières années, tandis que l'activité des cercles généalogiques se déplace vers les minutes notariales, plusieurs services d'archives entreprennent la publication des inventaires des notaires et de très complètes publications voient le jour comme celles des archives départementales du Rhône. Comme pour l'état civil, les premiers inventaires des archives notariales apparaissent sur les sites et après les inventaires, ce sont les images que l'on peut désormais consulter, comme, à titre d'exemple, sur les sites des archives départementales de la Vendée.

Outre l'état civil et les minutes des notaires, bien d'autres séries de documents intéressent les généalogistes dans les archives. Le classement et l'inventaire de certaines séries ou sous-séries particulièrement consultées par les généalogistes sont entrepris comme les recensements de population ou les listes électorales conservés dans les séries M des archives départementales. Là encore, des expériences de numérisation se multiplient.

Parallèlement aux inventaires traditionnels imprimés, se généralisent les bases de données ponctuelles qui

rendent accessibles des séries de dossiers particulièrement consultés sans exiger le reclassement définitif de l'ensemble des fonds. Certaines de ces bases restent consultables dans les seules salles de lecture, d'autres sont placées sur Internet et sont enrichies régulièrement en liaison avec les progrès des classements.

À des fins administratives aussi bien qu'historiques, sont constituées dans de nombreux services d'archives des bases de dossiers personnels, des agents de l'Éducation nationale à ceux de la poste en passant par ceux du clergé sous le régime concordataire ou des douaniers. Les facilités d'édition permettent la sortie d'inventaires papier que les règles de communicabilité obligent parfois à l'anonymat.

Plusieurs de ces bases sont désormais accessibles sur Internet ; ainsi, sur le site des archives départe-

mentales des Alpes-Maritimes, le lecteur peut-il consulter la base dédiée aux immigrants italiens ayant séjourné dans le département entre 1880 et 1935. Régulièrement, de nouvelles bases sont ainsi mises à la disposition du public et le recensement de toutes ces bases est devenu maintenant une priorité.

Ces quelques exemples permettent de mesurer le chemin parcouru dans le réseau territorial des archives au cours de la dernière décennie dans le domaine des instruments de recherche relatifs à la généalogie. Plusieurs milliers de nouveaux inventaires ont été ainsi élaborés, facilitant les recherches, notamment généalogiques même si désormais un effort de normalisation s'impose.

Pascal EVEN

Conservateur à la Direction des archives de France

© P. EVEN

Le virus des sociétés savantes.

Prosopographie et histoire des sciences et des techniques

Lavoisier était atteint du virus des sociétés savantes : membre d'une vingtaine d'entre elles, il était en relation avec le double... Qu'est-ce que l'appartenance des savants et inventeurs à ces sociétés leur a apporté ? Que peut-elle apporter à l'historien ? Répondre à ces questions revient à étudier la place des sociétés savantes *dans* et *pour* l'histoire des sciences et des techniques, ainsi que deux phénomènes liant sociétés savantes, prosopographie et généalogie : l'appartenance multiple et la constitution de dynasties et réseaux en leur sein.

LES SOCIÉTÉS SAVANTES À L'ORIGINE DE LA MODERNITÉ SCIENTIFIQUE

Bien avant que l'histoire des sciences ne soit un champ de recherche ayant l'ambition de comprendre l'évolution d'une discipline et ses interactions avec les autres champs disciplinaires et avec la société, l'*Encyclopédie méthodique* a souligné le rôle historique des sociétés savantes : elle fait commencer l'histoire de la chimie moderne avec leur création qui, au XVIII^e siècle, sort le savant d'un isolement stérile, instaure un nouveau mode de travail, forge et cimente la communauté scientifique par la diffusion de *Mémoires*. Ces sociétés sont le creuset de la science vivante et de la modernité scientifique.

Un pas est franchi un siècle plus tard. Puisant dans les grandes sociétés d'Europe les matériaux de son *Histoire des sciences et des savants, d'après l'opinion*

des principales académies ou sociétés scientifiques (1873), le naturaliste Alphonse de Candolle fait l'étude sociologique des savants et en dresse les réseaux intellectuels, religieux, économiques, sociaux et politiques. Dans ce travail fondateur, qui annonce ceux de Pierre Bourdieu sur les élites ou de Christophe Charle sur les professeurs, il souligne l'importance relative des disciplines reines, la spécialisation croissante des savoirs, et mesure, à partir de l'origine sociale, l'influence de l'hérédité et de l'acquis (éducation, religion) ou celle des institutions.

PROSOPOGRAPHIE ET STRATÉGIE DE LA RECONNAISSANCE

Le phénomène de la pluri-appartenance, sur lequel Candolle a fondé son étude, est une constante. La sociabilité savante doit d'ailleurs s'inscrire dans le contexte général des autres formes de sociabilité, salons, sociétés politiques, institutions philanthropiques, loges maçonniques, etc. Ainsi Lavoisier est également actif au Lycée des arts, où il donne des cours et publie un journal, à la Société des Amis des noirs, au Club de Blois, à la Société de 1789, à la Société patriotique de l'Arsenal, etc. Il en retrouve les membres dans des institutions publiques d'inspiration académique (Comité d'administration de l'agriculture, Bureau de consultation des arts et métiers) ou d'essence politique (Comité des assignats, Comité de l'instruction publique, etc.), voire

dans les rouages de l'État, comme à la Trésorerie nationale qu'il établit en 1791 avec Condorcet. L'importance des réseaux issus de ces sociétés dépasse le seul domaine savant. En 1794, celui du chimiste Guyton-Morveau détient la majorité des postes à caractère militaire au niveau du pouvoir central, un tiers dans l'industrie poudrière et bon nombre à l'École polytechnique. Origine géographique, liens personnels, familiaux ou professionnels unissent les membres de son réseau, qui trouve son origine dans deux institutions provinciales qu'il anime (académie et Club patriotique de Dijon) et prend une ampleur nationale par le biais de la société des *Annales de chimie*, qui publie la première revue scientifique spécialisée. De même, au XIX^e siècle, tous les présidents de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale (S.E.I.N.) sont aussi académiciens. Lors de la fondation (1801), un membre de ses comités directeurs techniques sur trois appartient à la Société philomathique ou à la Société d'agriculture, voire aux deux, d'autres à la Société des Annales de chimie ou à celle de médecine, plus tard à des sociétés éducatives parrainées par la S.E.I.N. ou à la Société de géographie. À l'inverse, deux membres de Société d'agriculture sur trois appartiennent à la S.E.I.N. en 1817. Ce sont là en quelque sorte des militants associatifs, professionnels de la sociabilité savante, comme Silvestre, membre fondateur de toutes ces sociétés entre 1788 et 1821 !

HÉRÉDITÉ, GÉNÉALOGIE ET FILIATION INTELLECTUELLE

À côté de ces appartenances croisées, hérédité et facteurs d'ordre social expliquent les dynasties constituées dans les sociétés savantes dès l'origine. À l'Académie des sciences, les Bourdelin, les Delisle-Buache, les Jussieu se succèdent sur trois générations, et durant 176 ans (1669-1845), il siège toujours au moins un membre du clan Cassini-Maraldi, souvent trois, avec une moyenne de 80 ans au décès, dont 45 à l'académie. Népotisme évident, qui atteste une sclérose de l'astronomie française et du système académique lui-même, malgré les efforts de Lavoisier pour accroître et rajeunir les effectifs,

démocratiser les procédures et coller mieux à la réalité de la recherche et des champs disciplinaires en construction. Parallèlement se forment des dynasties de correspondants en province, tels les Bouillet qui tiennent les rênes de l'académie de Béziers.

Le système a perduré, avec quatre générations de Becquerel et trois de Friedel depuis le XIX^e siècle. Le premier Friedel était d'ailleurs petit-fils de Duvernoy, gendre de Combes, arrière-petit-neveu neveu de Cuvier, secrétaire perpétuel, et de son frère, tous académiciens ! Cela démontre la nécessité de relever les liens matrimoniaux, bien connus des généalogistes, mais aussi les parentés intellectuelles, de maître à disciple ou dans des réseaux de relations personnelles plus difficiles à cerner.

POUR UNE PROSOPOGRAPHIE DES MEMBRES DES SOCIÉTÉS SAVANTES

L'enjeu des travaux pionniers de Candolle subsiste de nos jours et la pluri-appartenance est un atout pour la recherche actuelle, les données sur les membres des sociétés s'enrichissant mutuellement. Seules la mise en commun des données prosopographiques et la puissance de l'informatique permettront de révéler, de connaître et de comprendre ces réseaux savants complexes, et pas seulement en histoire des sciences et des techniques.

Le site internet du C.T.H.S. peut réunir les chercheurs professionnels et amateurs dans un vaste programme de recherche et offrir à terme un formidable instrument de recherche international, vitrine du Comité, de l'ensemble des sociétés historiques et scientifiques et de chacune d'elles. C'est un magnifique chantier collectif qui s'ouvre devant nous, un défi qu'il faut aussi relever pour assurer une présence francophone sur la Toile, car, comme le notait déjà Candolle, le facteur linguistique est une composante forte des progrès de la recherche.

Patrice BRET

*Chargé de recherche au CNRS ; Secrétaire général
du Comité Lavoisier de l'Académie des sciences ;
Vice-président de la section des Sciences, histoire des sciences
et des techniques et archéologie industrielle*

© P. BRET

La « Refonte » du *Guide des recherches sur l'histoire des familles*

À la fin du premier semestre 2002, Mme de Boisdeffre, directrice des archives de France m'a demandé de reprendre, en liaison avec Mme

Sécolène Barbiche, conservateur en chef au centre historique des archives nationales, "de mettre à jour" le *Guide des recherches sur l'histoire des*

familles paru en 1981 et régulièrement réédité depuis.

Ce “best-seller” de la direction des archives de France, œuvre de l’inspecteur général des Archives de France Gildas Bernard à qui le directeur général, M. Jean Favier en avait passé commande, a été rédigé il y a environ un quart de siècle. Gildas Bernard est décédé en juin 2001. S. Barbiche et moi-même avons une respectueuse affection pour lui. C’est ce sentiment qui a poussé Ségolène Barbiche à se proposer pour “toiletter” l’ouvrage s’agissant des Archives nationales. Après quelques hésitations, j’ai accepté sous réserve d’étudier le travail qui était demandé, de le préciser, voire de le transformer car j’avais été interloquée par les demandes que les généalogistes avaient pu me faire entre 1995 et 2000, en Gironde, en faisant référence à l’ouvrage.

À l’automne 2002, nous avons remis un court rapport à Mme de Boisdeffre, indiquant qu’à notre avis, ce n’était pas une mise à jour qu’il convenait de faire, ni même une refonte mais un nouvel ouvrage.

Après de longues discussions tout au long du second semestre 2002, des réunions de travail avec les commissions *ad hoc* de la direction des archives de France, il a été décidé effectivement d’écrire un nouveau livre dont le titre lui-même sera changé. Le titre de l’ouvrage de G. Bernard est en lui-même trompeur : *Guide des recherches sur l’histoire des familles*. Il s’agit d’un guide de sources : il n’est jamais entré dans les intentions de Gildas Bernard de donner une méthode pour mener à bien des recherches généalogiques.

LES RAISONS DU CHOIX D’UN NOUVEL OUVRAGE

Vingt-cinq ans après la mise en chantier de l’ouvrage, beaucoup de choses ont changé. J’en citerai pour mémoire quelques-unes. L’ouvrage a été réalisé avant 1981, avant que les lois de décentralisation ne transforment profondément le statut des archives territoriales. Curieusement Gildas Bernard qui croyait que l’outil informatique transformerait de façon fondamentale les conditions de travail des archives et à qui M. Jean Favier devait confier en 1983 le premier congrès professionnel sur « les archives et l’informatique » ne prononce pas le mot informatique dans cet ouvrage, lui qui devait terminer le congrès d’Angers de 1983 par cette phrase toujours célèbre dans notre milieu professionnel : « L’informatique ou la mort (pour les archives) ».

La production documentaire a beaucoup évolué durant les dernières années du deuxième millénaire,

j’en donnerai quelques exemples : plus de registre d’enregistrement, plus de service militaire, plus de recensements de population à l’image de ceux qui étaient réalisés depuis le XIX^e siècle.

Le paysage archivistique a aussi beaucoup évolué, y compris pour les Archives nationales : le regroupement de toutes les archives en provenance des anciennes colonies françaises est recensé au C.A.O.M. et l’inauguration en 1993 du centre des archives du monde du travail.

CONDITIONS DE RÉALISATION DU FUTUR OUVRAGE

Le « Gildas Bernard » comme on le dit souvent familièrement et affectueusement a été le résultat d’une enquête patiente menée par un homme seul qui a interrogé tous ceux et toutes celles qui voulaient bien lui faire connaître des sources inédites pour lui ou peu connues. Archiviste départemental de formation, il ne s’attarde pas dans l’ouvrage sur les sources des recherches généalogiques qu’il connaît et qui se trouvent dans les services départementaux ou communaux d’archives (état civil, registres de recensement, etc.). Il découvre en revanche, et fait partager sa découverte, la complexité des séries des Archives nationales et de certaines séries intéressant les généalogistes mais aussi leurs énormes fichiers. Il présente ces sources aux chercheurs éblouis plaçant au même niveau sources primaires et secondaires, d’où parfois une certaine complexité d’interprétation à la lecture de son texte.

En liaison étroite avec le département de l’innovation technologique et de la normalisation et sous son contrôle¹, il a été décidé :

- de réaliser un travail collectif piloté par Ségolène Barbiche et moi-même ;
- des fourchettes chronologiques du travail ont été fixées à l’ouvrage. Il a été décidé que le *terminus ad quem* du guide serait 1981, ou plus précisément l’entrée en vigueur des lois de décentralisation. Il n’a pas paru pertinent de couvrir la période allant jusqu’à l’an 2003, l’existence de certains types documentaires et leur conservation n’étant pas encore réellement arrivés (recensements de population, par exemple) ;
- il a été décidé de présenter les fonds en deux grandes parties en tenant compte de la coupure fondamentale introduite dans la production documentaire par la Révolution française. L’organisation administrative française est restée *grosso modo* stable de 1801 à 1981. L’ouvrage étudiera d’abord

1. J’ai en effet fait partie du groupe de réflexion sur la normalisation et la modélisation des guides de sources et de recherche initiée par le D.I.T.N. (Mme Catherine Dhérent).

- les fonds et les producteurs des XIX^e et XX^e siècles puis remontera aux sources antérieures ;
- toutes les sources seront présentées de la même manière suivant un plan établi :
 - historique du fonds ;
 - contenu du fonds ;
 - publications complémentaires ;
 - lieux de conservation et les identifiants ou cotes ;
 - guides, ouvrages bibliographiques, etc. ;
 - chaque service producteur est présenté de l'échelon central à l'échelon local (du ministère à la commune). L'échelon pertinent de la recherche

est indiqué, ainsi que les éventuelles doubles conservations.

Ce plan doit être validé définitivement le 16 octobre 2003.

Un test a été réalisé sur le cas particulièrement complexe des dossiers de naturalisation. Le résultat en a paru satisfaisant à S. Barbiche, C. Dhérent et moi-même.

Danièle NEIRINCK

*Conservateur général du Patrimoine,
Chef du service des célébrations nationales*

© D. NEIRINCK

Internet : outil d'avenir des associations généalogiques

Comme chacun sait, la généalogie est l'une des sciences auxiliaires de l'histoire qui a pour objet l'étude des familles et des sociétés à travers le temps. Cet engouement pour la généalogie et la recherche sur l'histoire des familles concerne en France plusieurs centaines de milliers de personnes.

LES FRANÇAIS ET LA GÉNÉALOGIE

La pratique généalogique est devenue un fait de société durable, génératrice de la création et du développement de nombreuses associations dont beaucoup sont regroupées au sein de la *Fédération française de généalogie*. Celle-ci, à travers les associations qu'elle rassemble, représente au plan national les généalogistes amateurs inscrits dans un Cercle. Ce qui est significatif, c'est que le nombre de cotisants à la Fédération augmente régulièrement, celui-ci ayant plus que doublé ces huit dernières années.

En effet, il faut savoir qu'il se crée en France, tous les ans, une vingtaine d'associations à vocation généalogique, souvent associée à l'histoire locale ou plus simplement ayant pour but de resserrer les liens familiaux.

L'ENGOUEMENT POUR LA GÉNÉALOGIE

Les principales raisons de cet engouement pour la généalogie sont la dispersion des familles qui caractérise notre époque et qui incite à partir en quête de ses racines. L'attrait récent pour l'histoire et particulièrement l'histoire locale, et pour certains, la prosopographie a éveillé l'intérêt pour les acteurs de cette histoire et a entraîné avec elle la recherche généalogique.

L'allongement de la durée de vie donne aux retraités la possibilité de profiter de leurs loisirs pour enrichir leurs connaissances et le temps libre dont disposent de plus en plus de salariés, permet d'en consacrer une partie à cette science à part entière qu'est la généalogie.

Car l'élévation générale du niveau d'aptitude permet à chacun d'entreprendre sans complexe des recherches dans les mairies, dans les services d'archives ou les bibliothèques. Enfin, la création de nombreuses associations généalogiques et de leurs antennes locales met à la disposition de nouveaux adeptes l'encadrement nécessaire. Ces associations répondent également au désir de plus en plus croissant des Français de se retrouver dans un environnement convivial.

LA DIFFICULTÉS DES RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES EN FRANCE

D'après un sondage SOFRES, réalisé en octobre 2001 auprès d'adultes de 18 ans et plus ayant accédé à des archives, ce sont les actes de naissance, mariage ou décès qui sont les plus consultés (25 %), suivis par les archives des pouvoirs politiques (13 %), les dossiers médicaux (12 %) et enfin les archives des municipalités (11 %). On le voit, la démarche première est bien l'étude de l'identité des personnes des familles étudiées.

Mais la généalogie est par essence personnelle à chacun des individus qui a droit au respect de sa vie privée. Ce postulat défini en droit français ne peut faire autrement que rendre difficile le début des recherches généalogiques puisqu'en France, les registres d'état civil qui constituent des archives

publiques, ne deviennent librement consultables à toute personne en faisant la demande qu'à l'expiration d'un délai de cent ans.

Les recherches ne sont pas facilitées non plus par la dispersion des actes d'état civil dans la centaine de dépôts d'Archives des départements de France et d'Outre-mer.

C'est pour tout cela que les généalogistes amateurs se sont associés sur tout le territoire français pour échanger leur savoir dans un esprit d'entraide mutuelle. Les associations créées se sont ensuite regroupées en unions régionales ou en collèges pour leur représentation au sein de la *Fédération française de généalogie*.

LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE

Les bénévoles qui animent ces associations ont à cœur de participer à la sauvegarde du patrimoine archivistique en facilitant les recherches par des relevés systématiques des actes d'état civil de leur territoire.

Ce travail se fait progressivement, en commençant par les mariages, auxquels s'ajoutent parfois les dispenses et les contrats de mariage. S'y ajoutent ensuite les décès et les naissances ainsi que les sépultures et les baptêmes pour la période d'avant la Révolution.

Ces tables sont disponibles de trois manières :

1. sur support papier, elles sont consultables lors des permanences ou en vente par correspondance selon la politique des associations ;
2. par Minitel, avec paiement à la durée, soit en moyenne à 0,54 € la minute ;
3. par Internet, avec un code d'accès limité dans le temps ou par consultation gratuite de l'index de l'acte avec possibilité de paiement de l'acte identifié, ou bien encore par achat de liste d'actes d'après leur localisation géographique.

Dans tous les cas, ces travaux restent d'un accès dispersé avec autant de fascicules pour les relevés d'état civil qu'il existe de communes et de paroisses en France, soit au total près de cinquante mille ou autant que de départements pour les serveurs télématiques, soit une centaine.

C'est pourquoi, il faut s'attendre à ce que les généalogistes amateurs soient plus informatisés que la moyenne des Français. D'où la nécessité pour les associations de pouvoir répondre à cette attente, car sans cela on risque de voir s'éteindre les petites associations restées au support papier au profit de celles utilisant les nouvelles technologies.

INTERNET ET LA GÉNÉALOGIE

Mais la compétition la plus importante se situe plus entre les anciennes et les nouvelles associations

généalogiques, générée par l'intrusion d'Internet dans notre vie de tous les jours.

D'où l'apparition d'associations de généalogistes Internauts qui surfent dans le virtuel en compétition avec les associations traditionnelles restées au stade du support papier. Mais celles-ci sont de moins en moins nombreuses puisque les plus importantes ont évolué et gèrent également un site Internet.

Là encore, les attitudes divergent quand au contenu des sites proposés, certaines ne donnent que des informations générales sur leurs activités, avec parfois une analyse du contenu de leurs travaux. Certaines font de même, mais mettent en ligne leurs dépouillements d'actes d'état civil, soit individuellement, soit par l'intermédiaire d'une banque de données. Dans tous les cas, l'accès en est réservé à leurs adhérents. D'autres enfin, laissent le soin au service des archives départementales de leur département d'héberger leur base de données moyennant l'octroi d'une subvention.

Il y a également celles qui confient leurs relevés à un hébergeur du secteur marchand qui vend par Internet des listes ciblées sur un patronyme et un secteur géographique.

LA BASE DE DONNÉES NATIONALE

Enfin, il y a une troisième voie, celle choisie par la *Fédération française de généalogie*, qui consiste à proposer gratuitement sur le serveur **bigenet.org**, l'index des relevés effectués par les associations fédérées qui veulent bien y participer.

Ce serveur a pour vocation d'être la vitrine des associations, afin qu'elles puissent faire connaître à tous les publics : amateurs, professionnels ou scientifiques, l'aide qu'elles peuvent leur apporter. Il s'agit d'un premier palier indiquant si l'acte recherché existe dans le fichier et avec pour seules indications le département et l'année.

Quand l'acte recherché est localisé, liberté est laissée à l'Internaute de poursuivre ses recherches par ses propres moyens en s'adressant au service d'archives ou à l'association concernée. Dans ce cas, celle-ci peut fournir immédiatement par messagerie le contenu de l'acte sélectionné moyennant une rétribution de 2 € l'unité, permettant le financement de l'hébergement et de la collecte des données.

Et aussi de prendre le relais du Minitel, tout en facilitant la communication de ces informations au-delà des frontières pour les descendants d'expatriés français qui peuvent être intéressés par la recherche de leurs origines.

LE PORTAIL GÉNÉALOGIQUE NATIONAL

Cette orientation vers un serveur unique a conduit tout naturellement à un rapprochement entre la Direction des archives de France et la *Fédération*

française de généalogie pour la réalisation, avec le concours financier du Ministère de la culture et de la communication, d'un portail généalogique national souhaité par les deux parties.

Ce portail a pour ambition de regrouper sur une même adresse Internet les centaines de sites associatifs, ceux des Archives départementales et nationales ainsi qu'une sélection de sites du secteur marchand et d'Internauts les plus intéressants.

Car les nouvelles technologies, en ce début du XXI^e siècle, prennent une part croissante dans cette recherche du vécu de nos ancêtres. Après l'opération de microfilmage des registres paroissiaux au XX^e siècle, arrive l'ère de la numérisation des archives.

En effet, les généalogistes représentent 60 à 70 % du public venant dans les services d'Archives, et étant de plus en plus équipés de moyens informatiques, ce public est demandeur de ressources informatiques facilitant la recherche et le recueil d'informations.

En ce qui concerne l'apport des services d'archives, cinq familles de contenus sont prises en compte dans ce portail :

1. les documents d'orientation tels que les guides méthodologiques et les listes de ressources ;
2. les documents de référence comme les dictionnaires, cartes, états des fonds, glossaires, etc. ;
3. les actes notariés ainsi que les répertoires des notaires ;
4. les documents divers comme les registres matricules et les fichiers divers ;
5. les inventaires avec en particulier les registres d'état civil et les tables décennales.

L'ACCÈS AUX SOURCES PAR LE PORTAIL

Dès maintenant, on trouve sur le portail, toutes origines confondues, une liste de bases de données informatisées concernant les minutes des notaires de Paris, l'état de la numérisation du patrimoine culturel avec le catalogue des registres paroissiaux et d'état civil numérisés dans les départements, l'index des relevés d'état civil de Bigenet, des dépouillements partiels de quelques départements, une liste des guillotins de la Révolution, des médaillés de Sainte-Hélène, des militaires reçus à l'Hôtel des Invalides, des ancêtres d'Afrique du Nord, etc.

Les documents de référence actuellement disponibles concernent les fiches et guides de recherches dans les services d'Archives aussi divers que les changements de nom, les dossiers de retour en grâce, le fonds de la Légion d'Honneur, l'état civil des DOM-TOM, et l'*Atlas* de Trudaine pour les routes royales françaises au XVII^e siècle.

Et des liens, avec la centaine de communes pratiquant le téléservice pour les demandes de copie et d'extrait d'actes d'état civil, et aussi avec les services d'Archives municipales et départementales présents sur la toile, et également pour quelques bibliothèques d'intérêt généalogique et avec le serveur Gabriel des bibliothèques nationales d'Europe.

Le portail généalogique est un outil qui n'est pas réservé aux réseaux de la direction des Archives de France et de la *Fédération française de généalogie*, mais qui est offert à toute personne morale ou physique souhaitant y faire référencer un site Internet ou une base de données. Cette information est rappelée en rubrique « Informations pratiques » qui contient le Code de déontologie du généalogiste élaboré par la *Fédération française de généalogie* ainsi que les critères de sélection du comité de pilotage mis en place par la D.A.F. et la F.F.G.

Avec un accès direct aux sites des deux partenaires ainsi qu'à ceux des associations, sont référencés des éditeurs de logiciels généalogiques, celui du *Géopatronyme*, de *La Carte de France des noms de famille* comme celui de *La revue française de Généalogie*, ainsi que ceux des éditeurs spécialisés. Enfin, une boîte à outil complète ce panel de ressources généalogiques.

CONCLUSION

Il reste maintenant à développer un moteur de recherche qui permette de trouver directement dans toutes ces sources référencées l'information désirée. On voit bien, à travers cette présentation du portail généalogique national, que l'Internet est l'outil d'avenir des associations qui suivent l'évolution des nouvelles technologies de la communication.

Jean MORICHON

Président de la Fédération française de généalogie

© J. MORICHON

Sociétés savantes et prosopographie

Les sociétés savantes sont à la fois lieu de ressources et objet d'histoire. Elles offrent au biographe et au prosopographe un terrain de

prospection et d'étude privilégié, même si leurs archives n'ont pas toujours fait l'objet d'un classement. Elles fournissent toute une gamme de

documents riches en informations sur telle ou telle personne et participent, quand on met en œuvre une démarche de biographie collective, à la construction de l'histoire des compagnies érudites. Nous tenterons d'en donner quelques exemples à partir de l'expérience toulousaine qui est la nôtre pour le XIX^e siècle.

SOURCES ACADÉMIQUES ET PROSOPOGRAPHIE

Deux questions se posent au chercheur qui aborde les archives académiques : l'existence de ces sources qui n'est pas systématique et les types de documents dont il peut tirer profit.

La disponibilité d'un fond propre dépend d'abord de ce que les compagnies ont laissé à la postérité. Certaines ont eu très tôt le souci de conserver leurs archives aujourd'hui facilement accessibles ; d'autres ont fait un tri dans leurs papiers amputant ainsi leur patrimoine. De nombreuses sociétés n'ont pas eu de politique archivistique mais ont gardé leurs documents en vrac ; d'autres, davantage attachées à la conservation des communications savantes, n'ont pas conscience qu'elles possèdent un patrimoine exploitable par l'historien et risquent à tout moment de le faire disparaître. L'histoire des «logements» explique également l'état actuel des archives : la disposition ancienne d'une salle spécifique, les déménagements fréquents qui ont favorisé l'abandon de documents ou les accidents sont des facteurs essentiels. La question des personnes, de leur dévouement et de leur compétence a aussi son importance. Si une compagnie ne possède pas d'archives propres ou si elle a disparu, il faut alors en chercher les traces dans les archives publiques et privées qui peuvent conserver les fonds ou les documents témoignant des rapports des sociétés avec l'administration (Instruction publique, Budgets, Justice, Agriculture...).

Parmi les documents disponibles, ce sont les éloges funèbres qui fournissent la matière la plus intéressante, foisonnant de renseignements sur l'état civil du défunt, ses origines géographiques, ses déplacements, sa vie privée et publique, ses études, son parcours professionnel, ses loisirs, ses publications... Ils appellent cependant une utilisation prudente car ils ne sont pas exempts d'erreurs, visent généralement à présenter le défunt sous un aspect favorable, répondent à des objectifs pédagogiques pour ceux qui les écoutent et ne sont pas complets : les appartenances aux loges, les informations sur le patrimoine sont par exemple très succinctes. Les éloges funèbres de femmes sont inexistant à Toulouse avant 1914. Les archives académiques possèdent aussi des dossiers de candidature élaborés à l'occasion des recrutements, des notices biographiques. Les listes de membres donnent des informations essentielles

(noms et prénoms des associés, professions, titres, décorations, adresses). Leur étude systématique permet de reconstituer des carrières.

Les compagnies possèdent d'autres archives qui nécessitent un travail de reconstitution, comme les registres des délibérations. On peut y glaner diverses informations sur les membres (professions, origines géographiques, relations avec tel ou tel membre ; réseaux, réalité de leur participation à la vie intellectuelle et administrative, centres d'intérêts ; épisodes de leur vie, maladie, décoration, publication, correspondance, décès ou départ du membre). Les communications savantes nous renseignent sur la production scientifique des membres. On trouvera aussi des représentations iconographiques des associés.

La confrontation des différents éléments des biographies individuelles ainsi réalisées peut participer à la reconstitution de l'histoire d'une compagnie érudite.

PROSOPOGRAPHIE ET CONSTRUCTION DE L'HISTOIRE D'UNE SOCIÉTÉ SAVANTE

La démarche prosopographique permet d'appréhender le fonctionnement réel des compagnies érudites dans lesquelles les membres étudiés évoluent. Un certain nombre d'éléments, quand ils sont suffisamment nombreux et quantifiables, permettent de comprendre comment une société se crée, prend forme, vit et évolue. On peut ainsi reconstituer les modes de fondation des sociétés, définir des types de fondateurs, s'interroger sur les attentes non satisfaites à l'origine des compagnies. L'étude des personnes permet de dépasser les traditionnels objectifs généraux et met en lumière des buts plus sectoriels. L'étude de la société et de la sociabilité académiques passe également par la prosopographie. Le travail statistique sur les niveaux d'études et les situations socioprofessionnelles permet par exemple de reconstituer les critères du recrutement, de mesurer l'implication des membres dans le monde professionnel, de déterminer des corrélations entre sociabilité professionnelle et sociabilité érudite. L'étude des situations socioprofessionnelles des parents autorise à modérer l'aspect élitiste du recrutement académique. L'examen des critères géographiques donne sa juste mesure à la réputation de cénacles locaux ; celui de l'âge amène à définir des formes de sociabilité, etc. La question du travail intellectuel peut aussi être abordée par la confrontation statistique des informations recueillies pour chaque membre : réalité de la participation intellectuelle, thèmes, types de communications (vrais travaux de recherche ou simples rapports sur des articles produits ailleurs), suite donnée à ces communications (validation, vérification, diffusion, mise en valeur...), coopération scientifique...

La démarche prosopographique nécessite une méthodologie particulière en temps de recherche, en organisation et en traitement des données. Le choix des variables du questionnaire, l'élaboration du cadre de saisie et du codage sont essentiels, surtout si le nombre de membres et la période étudiés sont importants. Plus le champ étudié est vaste, plus la question de l'élaboration d'un échantillonnage pertinent se pose.

Pour conclure, il convient de souligner que même si la démarche prosopographique ne peut seule suffire

à la construction de l'histoire d'une société savante, elle est indispensable pour l'obtention d'informations statistiquement fiables et présente l'avantage inestimable de redonner un peu de vie au passé de ces institutions et aux membres qui les ont animées.

Caroline BARRERA

Professeur certifié d'histoire, Pôle universitaire européen de Toulouse et Université de Toulouse II

© C. BARRERA

Les associations généalogiques et la prosopographie

Le but des associations généalogiques est d'aider leurs adhérents à établir leur ascendance, en leur enseignant la méthode pour y parvenir et en les incitant à pratiquer entre eux une entraide constructive. Chaque adhérent reçoit une formation suffisante pour se mettre à l'ouvrage, et pourra, par la suite, demander assistance. Dans le même temps, on lui demande, dès qu'il aura avancé un peu, de déposer à l'association, divers documents tels qu'une liste-éclair des patronymes rencontrés, classés par ordre alphabétique et situés dans l'espace et dans le temps, son tableau généalogique dès qu'il couvre quatre ou cinq générations, même incomplètes ; des listes agnatiques qui donnent la lignée connue sur chacun des patronymes, incluant le nom des épouses et les dates et lieux de mariage, toutes ces listes étant évolutives. Chacun peut aussi déposer tout document qu'il pense utile aux autres : des faire-part ou des copies d'actes notariés, etc. L'ensemble est mis à la disposition de tous, sur place ou par courrier. D'autre part, les associations engagent leurs adhérents à participer à un travail commun de relevé systématique de documents intéressants sur le plan généalogique : registres d'état civil et paroissiaux, dépouillements de fonds notariés ou tout autre document, fiscal le plus souvent, dressant des listes de personnes à un moment déterminé. Les associations les plus importantes disposent de lecteurs de microfilms et des microfilms eux-mêmes qu'ils prêtent aux adhérents. Ces travaux sont informatisés, classés alphabétiquement, chronologiquement ou indexés, afin d'arriver vite au renseignement recherché.

Les associations généalogiques publient un bulletin, simple feuille de liaison ou revue très élaborée. On y trouve des généalogies d'adhérents ou des études fouillées sur des familles connues dans la région ; on tient aussi une rubrique « Questions-Réponses »

alimentée par les adhérents. Les réponses, souvent très documentées, constituent une autre ressource pour la base de l'association. À titre indicatif, l'Union régionale des Associations du Nord-Pas de Calais regroupe plus de 6000 adhérents pour 15 associations.

LES ASSOCIATIONS GÉNÉALOGIQUES SONT-ELLES CONCERNÉES PAR DES TRAVAUX DE PROSOPOGRAPHIE ?

Elles organisent des manifestations, des expositions, avec ou sans conférences. On y trouve la généalogie des gloires locales : les maires depuis 1790, des artistes, des savants, des militaires, des ecclésiastiques, etc. Ces personnages sont connus au niveau local, régional parfois. Mais il arrive qu'un « grand homme » soit l'enfant du pays et il est curieux de constater l'engouement du public pour la généalogie de ces personnages. Nous avons, à l'*Union régionale*, un fonds d'exposition intitulé *Racines en Nord* qui évolue au fur et à mesure des recherches et dont tout ou partie circule à la demande pour étoffer une exposition locale. Il s'agit ici de généalogies ascendantes ne comportant que des noms et des dates.

La recherche prosopographique n'est donc pas l'objectif premier des associations généalogiques. Toutefois, dans le cadre de leur bulletin, elles y viennent pour donner du « corps » à un article consacré à ces gloires locales. On s'attache à cerner le personnage dans ses œuvres et dans son environnement. C'est ainsi que le *Cercle d'études généalogiques du Douaisis* publie la généalogie des maires de Douai, complétée par un dossier sur la carrière et l'univers de chaque personnage. Autre exemple : deux associations auxquelles j'appartiens ont travaillé ensemble à comprendre pourquoi un homme, que l'état civil disait chapelier, s'était appliqué à faire l'analyse généalogique des 50000 contrats de

mariage du gros d'Arras, les originaux ayant brûlé en 1916. La recherche fut pleine de surprises et nous avons débouché sur un gros problème psychologique généré par la gestion difficile d'une situation épineuse au sein de la famille, poussant le chapelier à s'évader dans un colossal travail généalogique. Toutefois une initiative de l'*Union régionale des associations généalogiques du Nord-Pas-de-Calais* s'inscrit dans le cadre d'un travail prosopographique. La région est très riche en canaux et rivières navigables, générant au long des siècles toute une population de bateliers, difficiles à trouver à cause de leur mobilité. L'U.R.A.G. 59/62 a donc demandé que chacun, rencontrant dans n'importe quelle source la mention d'un batelier, même simple témoin, envoie à son association une fiche reprenant le nom du personnage, tous renseignements contenus dans l'acte, et sa cote exacte. De cette collecte est sortie une base de 6000 bateliers. La recherche continue.

Des chercheurs demandent l'aide des associations généalogiques pour compléter leurs travaux. On reçoit une demande très circonstanciée, avec le plus de renseignements possible, dates précises ou fourchette très serrée. Il ne s'agit pas de faire le travail de bout en bout mais de répondre à des demandes ponctuelles. Les associations généalogiques constituent un gigantesque réseau qui fonctionne sur le principe de l'échange et de la solidarité. Le développement sur Internet des sites généalogiques avec leurs richesses change un peu la donne. Le chercheur va aller « à la pêche » sur le web et y trouver, peut-être son bonheur, et sans doute où

s'adresser, l'éventail du choix s'étant très élargi en s'internationalisant. Mais, il est possible que l'information ne soit pas absolument fiable, celle-ci ayant pu être recopiée de multiples fois et véhiculer des erreurs parfois grossières. Donc, le chercheur devra, pour s'assurer de l'exactitude, retourner à la source, d'où l'intérêt de la coopération entre chercheurs et associations généalogiques qui, elles, sont sur le terrain.

Autre remarque : le recours aux associations généalogiques ne peut se faire que dans certaines limites. La période qu'elles étudient couvre essentiellement le XIX^e siècle, l'Ancien Régime et la toute fin du Moyen-Âge, qui représente chez nous une limite au niveau des recherches, faute de documents. Les généalogistes sont avant tout des chercheurs d'ancêtres, et s'ils s'attachent à se documenter sur la vie quotidienne et l'environnement historique de leurs ascendants, ils n'ont pas la formation nécessaire pour lire des documents très anciens, en latin ou vieux français. Dans ce cas, ils s'adressent eux-mêmes aux spécialistes que sont les archivistes.

En conclusion, nous dirons que, si les associations généalogiques n'ont pas vocation de faire de la recherche prosopographique, elles sont un relais très intéressant pour les chercheurs grâce à leur richesse documentaire et au sérieux de leurs travaux.

Micheline DESMARET

Secrétaire générale de l'Association régionale pour la promotion d'études généalogiques

© M. DESMARET

Une enquête prosopographique

Lorsque nous avons organisé, en 1995, une enquête sur le patrimoine des sociétés savantes, nous avons découvert que beaucoup possédaient des fonds très intéressants. En particulier, les archives propres des sociétés comportent souvent des notices biographiques concernant les dirigeants, des cahiers de membres, des correspondances avec d'autres savants ainsi qu'avec d'autres compagnies françaises ou étrangères. Certaines sociétés possèdent également des fonds particuliers rassemblés par tel ou tel responsable, des legs de collections, des papiers personnels...

Ces données sont rarement exploitées au-delà du cercle de la société concernée. L'appartenance à la société de tel homme illustre est rappelée, le nom d'un érudit bienfaiteur est honoré, mais uniquement dans le contexte local ou régional. Pourtant, seul le

regroupement de ces informations peut permettre des études plus fines sur la sociabilité savante d'une période historique ou d'une région par rapport au reste de la France.

Il nous a donc semblé important de regrouper ces connaissances dispersées pour reconstituer les réseaux savants du passé – non seulement ceux des grands intellectuels, mais aussi l'ensemble du tissu associatif savant. Nous pensons ainsi pouvoir faire apparaître des réseaux de relations, de correspondances, d'appartenance à plusieurs sociétés, les passages de l'une à l'autre au cours d'une vie. Pour cela, le C.T.H.S. a établi un questionnaire – le plus complet possible – permettant de répertorier les savants issus des sociétés locales, nationales ou internationales. Cette fiche peut être demandée au Comité en s'adressant à Katia Bienvenu (coordonnées en fin

de bulletin). Il n'est pas nécessaire de répondre à toutes les questions pour remplir les fiches, elles pourront être complétées par d'autres sociétés ou ultérieurement. Il est également possible de procéder graduellement pour nous renvoyer les fiches : par ordre chronologique, par ordre d'importance ou de traitement des archives. Nous avons conscience

d'avoir entrepris un travail de longue haleine, mais dès lors qu'ensemble nous commençons le travail, les résultats arriveront.

Martine FRANÇOIS
Secrétaire générale du CTHS
© M. FRANÇOIS

Lors du 128^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques qui s'est tenu à Bastia du 14 au 21 avril 2003, la réunion des présidents de sociétés savantes a permis de donner la parole à certains représentants qui ont présenté leur société. Nous sommes ravis de pouvoir vous en proposer la lecture.

La Société des sciences historiques et naturelles de la Corse

La Société des sciences historiques et naturelles de la Corse est dans la lignée des premières sociétés littéraires de Bastia, dont la fondation remonte au début du XVIII^e siècle.

En 1879, un jeune enseignant qui vient d'être nommé au lycée de Bastia, l'abbé Letteron, lance l'idée d'une compagnie savante. Lucien Auguste Letteron est né à Champigny (département de l'Yonne) le 15 janvier 1844. Lucien Auguste est ordonné prêtre le 15 juillet 1866, et devient la même année professeur au Petit Séminaire d'Auxerre. En avril 1878, Letteron passe avec succès les examens de la licence ès-lettres, devant la Sorbonne.

Cette même année, Letteron est agrégé ès-lettres. Il obtient la chaire de seconde au lycée de Bastia, où il commence sa carrière en 1878, à l'âge de 34 ans. Il ne devait plus quitter Bastia jusqu'à sa mort qui survint le dimanche 28 avril 1918.

L'abbé Letteron fit part de son idée, à l'occasion de la distribution des prix de juillet 1879. Les statuts de la *Société de Corse* sont arrêtés en assemblée générale le 19 décembre 1880. Dès le premier jour, la société compte près de 256 membres, et un an plus tard, en 1882, 326 membres. Incontestablement, pendant trente ans, ce fut le président fondateur qui donna l'exemple et alimenta abondamment le bulletin.

En 1908, la Société commence à s'essouffler. Pendant trois ans, de 1908 à 1910, elle ne publie rien. La cause principale en était le manque d'argent. La subvention du département avait été supprimée par le préfet, celle de la commune "semblait menacée de disparaître", les ressources municipales ayant diminué.

Le nombre des abonnés était, "pour des raisons multiples, décès, lassitude, indifférence", tombé à 131. Il fallait donc trouver des ressources nouvelles, accroître le nombre des abonnés. Le secrétaire Ambroise Ambrosi, professeur au Lycée de Bastia,

agrégé d'histoire et de géographie, conservateur des antiquités de la Corse, a alors l'excellente idée de faire appel à M. Aulard, professeur à la Sorbonne, membre du *Comité des travaux historiques*, dont dépendent les subventions.

Cette fois-ci la démarche porte ses fruits. Le 23 janvier 1912 le ministre informe le président de la société qu'il vient d'allouer cinq cents francs à titre de subvention pour l'exercice 1911 à la *Société des sciences historiques et naturelles de Bastia*. C'est une véritable aubaine. Cette subvention équivaut en effet à cinquante abonnements.

Le nombre des abonnés remonte à 168 au 1^{er} janvier 1912.

En fait la Société tiendra une dernière séance en 1913, avant la catastrophe que l'on sait. En 1918, en plus du deuil généralisé, les sociétaires ont la tristesse d'apprendre la disparition du président-fondateur.

La situation de la Société en 1925 se résume par le titre d'un compte rendu d'activité : "Un cri de détresse". La rédaction égrène les noms d'une série de membres éminents qui sont décédés, et avertit que "l'anémie financière finira par réduire la production intellectuelle de notre Société et par en détourner les membres nouveaux ou futurs". La conclusion du "cri de détresse" est dramatique et sans ambiguïté : "Un danger de mort menace notre œuvre". Le départ du dynamique secrétaire Ambroise Ambrosi, muté à Louis-le-Grand, ne fait qu'aggraver la situation.

De 1925 à 1937, le rythme de parution du bulletin est irrégulier : aucun fascicule en 1926, 1927, 1928, deux publications par an en 1929 et en 1930, un seul volume en 1931-1932, aucun en 1933, un seul numéro annuel de 1934 à 1937.

En 1937, la Société tombe en léthargie. La seconde guerre mondiale a failli lui porter un coup fatal. Le

nombre de sociétaires a fondu, les archives sont pillées et détruites en grande partie, la Société est en train de sombrer dans l'oubli.

Dès 1947, une poignée de gens dévoués, "répondant au vœu de très nombreux compatriotes du continent, des colonies, et même de l'étranger", procèdent à une véritable reconstitution de la Société.

Pierre Lamotte, archiviste départemental, avait fondé en 1953 une revue trimestrielle, *Corse historique*. Il propose de fondre les deux périodiques, le *Bulletin de la Société* et *Corse historique*, sous le titre d'*Études Corses*.

Le premier numéro d'*Études corses* paraît en février 1954. Il y aura vingt-quatre parutions de cette formule, du n° 1 jusqu'au n° 28, jusqu'en 1960. Mais cette collaboration va tourner court.

En 1960, Pierre Lamotte informe la Société qu'il va éditer une nouvelle revue intitulée *Corse historique*. Devant cette décision unilatérale, l'assemblée générale de la Société décide de relancer la parution de son ancien bulletin. Le jeudi 2 février 1961, le comité de direction élit Pierre Simi président de la Société. Simi est l'homme de la situation : ouvrier de la première heure, ferme de caractère et de convictions, dynamique, compétent dans son domaine scientifique, il va donner un nouveau souffle à la Société pendant trente ans.

À ce jour, la *Société des sciences historiques et naturelles de la Corse* compte près de deux cents abonnés, et une trentaine de sociétés correspondantes.

Pour la première fois depuis sa fondation, la Société est enfin propriétaire d'un local convenablement équipé ; un catalogue général des publications de la Société complétera cette mise à jour. Le numéro 698-701 du bulletin, qui comprend des contributions variées vient de paraître et les responsables de la publication ont à leur disposition un corpus de travaux divers qui alimenteront le bulletin pendant quelques années, et lui permettront de braver encore quelques intempéries.

La carrière de l'abbé Letteron nous renseigne sur une évolution sociologique plus générale : la laïcisation progressive de l'enseignement, la promotion sociale de certains membres du clergé issus de milieux très modestes, autrement dit la typologie des prêtres savants, dont l'abbé Cochet est l'exemple le plus emblématique.

Les sociétés savantes ont encore un rôle à jouer de "canaux de relation" ou d'interface entre la recherche savante des grands laboratoires, des universités, du C.N.R.S., et la société civile. Parions qu'elles accompliront longtemps leur vocation de sociabilité érudite, et de lieu de mémoire.

Francis BERETTI

Président de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse

© F. BERETTI

Note : nous donnerons les références concernant un historique plus détaillé de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse dans une prochaine édition du Bulletin de cette société.

Association Franciscorsica : 30 ans au service de l'histoire

En 1973, le père André-Marie (C. Valleix) et un petit groupe de passionnés d'histoire, Mmes Falcucci, Connois, MM. Tuffelli, Battestini, Spagnoli créèrent l'association Franciscorsica ; son objectif était de gérer la bibliothèque des Franciscains de Corse, menacée par le rattachement de la Province corse des Franciscains à celle de Lyon et riche de plus de 12 000 ouvrages datant des XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles, provenant de différents couvents de l'île¹.

Peu à peu, sous l'influence de son fondateur, la Franciscorsica va participer au renouveau de l'histoire de la Corse. Sa passion pour l'histoire franciscaine²,

sa curiosité sans cesse aiguisée vont conduire le père André-Marie vers le chemin des archives, archives privées éparpillées en maints villages de Corse, archives pisanes et génoises essentielles pour qui s'intéresse au franciscanisme et à l'histoire insulaire. Son habileté manuelle et son goût pour la photographie vont faire le reste.

Alors débute la fantastique aventure des microfilms de la Franciscorsica. Patiemment, méthodiquement, le Père entreprend la collecte et le microfilmage d'archives aussi variées que des registres paroissiaux, des livres de comptes de confréries ou de

1. PÈRE ANDRÉ-MARIE (C. VALLEIX), « Bibliothèque provinciale des Franciscains de Corse », dans *Bibliothèques patrimoniales de France*, Paris. Le fonds ancien provenant des couvents des XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles s'est enrichi au XIX^e siècle, des dons provenant d'érudits franciscains ou laïcs.

2. PÈRE ANDRÉ-MARIE (C. VALLEIX), « Franciscains dans la Corse médiévale, 1260-1560 », dans *Actes du colloque de Bonifacio, 20-21 septembre 1982*, Bonifacio 1982, p. 89-113 ; PÈRE ANDRÉ-MARIE, « Notes sur le franciscanisme et la Corse du XII^e au début du XVII^e siècle », dans *Études Corses*, 1989, 32, p. 97-113.

couvents, des *ceppi* (registres) de notaires oubliés dans les études ou perdus au fond des greniers auxquels lui seul, en tant qu'homme d'Église, pouvait avoir accès.

La rencontre avec des étudiants insulaires travaillant sur la Corse oriente sa quête archivistique vers la Ligurie dès 1973. Là, son amabilité, ses qualités de cœur contribuent grandement à améliorer les relations des chercheurs avec l'*Archivio di Stato* de Gênes dont il devient un hôte assidu. Au fil des séjours à Gênes, s'accumulent des microfilms de documents relatifs aux grandes périodes de l'histoire insulaire, fonds de l'Office Saint-Georges (XV^e-XVI^e), fonds Corsica (XVI^e, XVII^e, XVIII^e), «*Archivio notarile*» déposés à l'*Archivio di Stato* de Gênes, fonds de l'*Archivio Doria*, fonds Brignole-Sale dépendant de l'*Archivio del Municipio* de Gênes.

Ces microfilms étiquetés, dépouillés, répertoriés dans des fichiers informatiques³, contribuèrent à l'élaboration d'ouvrages notables comme le Mémorial des corses⁴, de monographies comme *Bastia, regards sur son passé*, Biguglia ou Bonifacio⁵ et aidèrent à la réalisation de thèses relatives à des sujets très divers⁶ et à la rédaction d'innombrables mémoires d'étudiants corses et continentaux ; ils permirent aussi des transcriptions de documents ayant trait à l'histoire de la Corse médiévale et moderne publiées par la Franciscorsa⁷.

Rares sont les universitaires français, européens, américains ou les simples particuliers, passionnés de généalogie ou d'histoire locale qui n'aient, un jour, fait appel à lui pour compléter leur documentation ou modestement pour étancher leur soif de connais-

sances. Reprenant le flambeau de l'Abbé Letteron, à près d'un siècle de distance, le père André-Marie a ouvert un large sillon à la recherche corse. Malheureusement, le 30 mai 1995, ce travailleur acharné, ce «*forçat de l'Histoire*», à la dimension balzacienne, nous quittait, laissant la Franciscorsa orpheline et provoquant dans la communauté culturelle insulaire un vide immense⁸.

Après de multiples péripéties, l'association Franciscorsa s'est restructurée afin de poursuivre l'œuvre de son fondateur. Au terme de longues et laborieuses négociations entre la municipalité de Bastia, la Province franciscaine de Lyon et la Franciscorsa, la Bibliothèque franciscaine de Corse ou fonds ancien B.P.F.C. (bibliothèque provinciale des franciscains de Corse), classée et informatisée par les employées de l'association, a fait l'objet d'un dépôt à la Bibliothèque municipale de Bastia.

Les volumes de la Bibliothèque franciscaine, par leur richesse et leur diversité sont le reflet de l'histoire religieuse et culturelle de la Corse. Outre quelques antiphonaires manuscrits et des ouvrages ayant trait à l'exégèse, à l'hagiographie, à la théologie ou à la liturgie, comme les *Analecta* de Wading, le *De origine seraphicae religionis* de Gonzague (1590), les éditions de Jean Duns Scot ou celles des «*décretales*» du pape Grégoire IX (1528), la bibliothèque compte des études relatives à la Corse franciscaine comme les *Serafici e cronacali ragguagli* de Paolo Olivesi (1671) ou la *Cronologia ovvero istoria della Provincia osservante della Corsica* de Pietro della Rocca di Rostino (1717).

Nombre de livres portent aussi sur l'histoire de la Corse ou sur celle de l'Italie et principalement de la Ligurie comme l'*Istoria di Corsica* d'Anton Pietro Filippini (1594), *Istoria del Regno di Corsica* de Giovacchino Cambiagi (1772), les *Castigassimi Annali* de Mgr Agostino Giustiniani (1537) ou les *Annali della Repubblica di Genova del secolo decimo sesto* de Francesco Casoni (1708)⁹. Certaines de ces œuvres comportent des *ex-libris* ou des inscriptions, témoignant de leur présence ancienne dans l'île et présentant intrinsèquement un intérêt esthétique et patrimonial. Dans le secteur de la recherche historique, la Franciscorsa poursuit l'action de son fondateur. En 2002, près de 3 500 documents ont été communiqués à plus de 80 chercheurs, érudits ou étudiants dans des domaines relatifs à la généalogie, à la toponymie, au paysage, et touchant des thèmes aussi variés que l'olivieraie, le travail du bois ou l'élevage en Corse,

3. PÈRE ANDRÉ-MARIE, *Moyens et méthodes pour contribuer à l'Histoire de la Corse utilisés par la Franciscorsa*, VI^e colloque d'Histoire et d'Archéologie (3-6 octobre 1989), B.S.S.H.N.C., 664, 665, 666, 667, 1993-1994, p. 9-19. Association Franciscorsa (B.P.F.C.), répertoire des microfilms, volume I (MF 100152), Bastia, 1974 ; volume 2 (MF 100153 - MF 150198), Bastia, 1979 ; volume 3 (MF 150199 - MF 200183), Bastia, 1975 ; volume X, (MF 800041 - MF 900312), Bastia, 1994 ; volume 11 (MF 900313 - MF 967100), Bastia, 2000.

4. *Le mémorial des Corses*, sous la dir. de F. Pomponi, Ajaccio, 1981-1982, 6 vol.

5. *Bastia, regards sur son passé*, Paris, 1983 ; L. GANDOLFI-SCHEIT, *Biguglia, mémoire d'une capitale*, Bastia, 1994 ; A. L. SERPENTINI, *Bonifacio, une ville génoise à l'époque moderne*, Ajaccio, 1995.

6. A. L. SERPENTINI, *Les bases du pouvoir dans une ville : propriété, population et gouvernement à Bonifacio au XVIII^e siècle*, thèse de 3^e cycle, Université de Nice, 1978 ; J. M. OLIVESI, *L'architecture religieuse baroque en Corse*, thèse de 3^e cycle, Université de Provence, 1984 ; M. J. ACQUAVIVA, *Gênes et le début des révolutions de Corse*, thèse de doctorat, Université de Corse, 1993 ; A. FRANZINI, *Politique et société, la Corse du Quattrocento (1433-1483)*, thèse de doctorat, Université de Corse, 2003.

7. Voir la liste des publications en annexe.

8. Cf. «*Église de Corse*», dans *Bulletin religieux du diocèse d'Ajaccio*, n^o 11, 1995, p. 364-367.

9. PÈRE ANDRÉ-MARIE, «*Bibliothèque provinciale des Franciscains de Corse*», *op. cit.* ; Association Franciscorsa, *Programme d'action 1999-2003*, Bastia, 1999.

la peinture baroque, les biographies de Paolino de Mela, de Saliceti, de Giocante de Casabianca¹⁰.

Le microfilmage d'archives, utilisant la technique de la photographie numérique, a permis d'enrichir le fonds documentaire de nouveaux *ceppi* (registres) de notaires de Bisinchi et de Calenzana¹¹, de statuts de confréries (Belgodere), de registres de délibérations de conseils municipaux de Brando, de San Martino, du journal de bord d'un marin du Cap Corse à l'époque de Pascal Paoli. Parallèlement au classement du fonds ancien de la B.P.F.C., plus de 400 cachets, tampons, *ex-libris* ont été numérisés en vue de la publication d'un catalogue raisonné de la Bibliothèque des Franciscains de Corse.

Pour rester fidèle à sa tradition éditoriale, l'association compte reprendre la publication des documents issus du Fonds Corsica ou de celui de l'Office de Saint Georges transcrits par le père André-Marie et par d'autres membres de la Franciscorsa. Comme par le passé, la Franciscorsa continuera à œuvrer pour la mémoire collective insulaire et demeurera, selon les vœux de son fondateur, un lieu de rencontre et de savoir pour les chercheurs de tous horizons.

Annexe : Liste des publications de la Franciscorsa : *Chronichetta* (1610), transcription Père André-Marie (C. Valleix), Bastia, 1973. – *Sollevezione di Corsi* (1730), transcription Père André-Marie, Bastia, 1973. – ACCINELLI F. M., *Storia veridica della Corsica*, transcription A.D.C.E.C, Monti, Bastia, Cervione, 1974. – *Éléments d'un procès (1677-1678)*, transcription Père André-Marie, Bastia, 1975. – BALIANO G. B., *Discorso erudito per migliorare e fecondare il regno di Corsica*, transcription C. Pratali-Falcucci, Père André-Marie, Bastia, 1976. – BIADELLI Francesco Saverio, *Ceppo secondo (1756-1760)*, transcription P. Spagnoli, Bastia, 1976. – *Premier Libro Maestro du couvent de Marcasso (1621-1695)*, transcription Père André-Marie, Bastia, 1977. – *Bastia ou Calvi ?*, transcription Père André-Marie, Bastia, 1978. – *Foliaccio de Sebastiano Doria (1533)*, transcription E. Gabrielli, Bastia, 1978. – *Un mâle à Bastia (des plans et des projets pour la Corse au XVII^e siècle)*, transcription Père André-Marie, Bastia, 1979. – *Prattica criminale*, transcription père André-Marie, Bastia, 1980. – *Instructions pour le Gouverneur (1491)*, transcription Père André-Marie, Bastia, 1980. – *Instructions pour le Gouverneur (1491) pour divers fonctionnaires*, transcription E. Gabrielli, Père André-Marie, Bastia, 1985. – *Sindicamento d'Agostino de Zoaglio (1487)*, transcription père André-Marie, Bastia, 1986. – *Brevet e distinctif raguaglio... (1730)*, transcription M. J. Acquaviva, Bastia, 1985.

Lucile GANDOLFI-SCHEIT

Présidente de l'Association Franciscorsa

© L. GANDOLFI-SCHEIT

Evelyne GABRIELLI

Agrégée d'Histoire, membre de l'Association Franciscorsa

© É. GABRIELLI

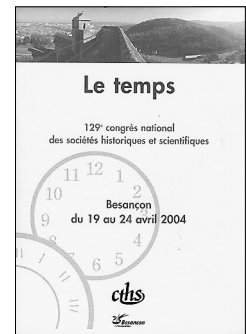
10. Association Franciscorsa, *Compte-rendu des actions menées en 2002*, Bastia, 2003.

11. Notaire Giovan Francesco Casabianca de Bisinchi, 1689-1692; notaire Anton Carlo Cardoni de Calenzana, 1665 et *sq.*

129^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques

Le temps - Besançon
du 19 au 24 avril 2004.

Apparu aux environs du X^e siècle dans la langue d'oïl, le terme dissimule très tôt un grand nombre de notions qui traduisent dans d'autres langues des mots différents : chronologique, atmosphérique, grammatical, il garde néanmoins une unicité terminologique qui rend difficile la consultation



du terme actuel dans un thésaurus contemporain. Le temps est à ce stade une connaissance intuitive et assez imprécise, il s'agit bien d'une notion, au sens de conscience en partie innée, en partie acquise, de réalités éprouvées comme la durée d'une vie, l'alternance du jour et de la nuit etc. Les lexicographes parlent depuis Larousse d'un milieu infini où se succèdent des événements indépendants les uns des autres dans le cadre de l'Univers.

Mais cette idée du temps ne se réduit pas à la seule notion fondamentale : il s'agit aussi d'un concept, c'est-à-dire d'un objet de la pensée, correspondant à une règle lui attribuant une valeur générale. Enfin, depuis les découvertes d'Einstein on a coutume de faire aussi référence au concept physique d'espace-temps aux dimensions variables.

Multidiscipline par excellence, le concept émerge dans de nombreux domaines de l'art et des sciences humaines : comment traite-t-on le temps ? Par la conjugaison, la chronologie, la mesure de l'heure au cadran de l'horloge, la réflexion philosophique mais aussi la croche ou la double croche, le fuseau horaire, l'observation météorologique.

La terminologie relative au temps peut être elle aussi source d'étude et de réflexion : le concept a évolué depuis l'Antiquité et le Moyen-Âge, des "Sommes" aux encyclopédies actuelles. Émergeant dans de nombreux domaines de la vie sociale et culturelle, le temps est "cosmique", "sidéral", "existentiel", "biologique", etc. Sa perception évolutive requiert le concours des sciences exactes et des sciences humaines et sociales.

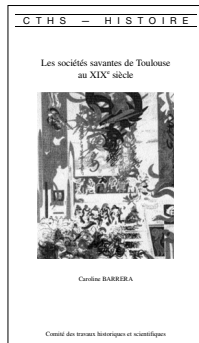
Parution

✓ *Les sociétés savantes de Toulouse au XIX^e siècle*, par Caroline Barrera

Académie des Jeux floraux, Académie des Sciences, Société archéologique, Société de Jurisprudence, Gymnase littéraire... autant de noms connus ou tombés dans l'oubli de la vingtaine de sociétés savantes qui, de 1797 à 1865, a animé la vie intellectuelle toulousaine, rallumant le flambeau d'une activité académique riche, interrompue par la Révolution, et qui depuis n'a cessé de se développer. La richesse et la diversité de ces compagnies font de Toulouse un terrain d'étude privilégié de la sociabilité érudite des élites de province au XIX^e siècle. L'intensité exceptionnelle de leur activité permet d'avancer dans la compréhension du phénomène académique national, en particulier sur les raisons de son formidable succès au XIX^e siècle, et sur les conditions nécessaires à la pérennité de ces institutions. Car le dynamisme global des sociétés savantes, fruit de leur capacité à répondre rapidement à des attentes diverses, ne doit pas faire oublier que beaucoup d'entre elles ne se sont pas imposées durablement. Les compagnies qui ont maintenu le cap de leurs objectifs tout en faisant preuve de souplesse et d'ouverture, qui ont su gérer leurs relations avec les autorités politiques et administratives, ont inscrit leur action dans le temps, occupant aujourd'hui encore, une place essentielle dans le paysage culturel toulousain.

ISBN : 2-7355-0551-0

Collection CTHS histoire, 32 €



L'annuaire / le site internet

Nous vous rappelons que le site Internet est en constante évolution (annuaires des sociétés savantes, actualités du Cths, congrès, etc.), nous vous invitons à le consulter, en vérifier les informations (notamment pour l'annuaire) et à nous signaler erreurs et manques afin que nous puissions y remédier. Actuellement, plus de 2000 sociétés savantes françaises sont recensées dans l'annuaire des sociétés savantes françaises mis en place par le Cths.

L'adresse du site : <http://www.cths.fr>

Pour tous renseignements concernant le bulletin et les sociétés savantes, vous pouvez contacter Katia BIENVENU :

Comité des Travaux Historiques et Scientifiques
1, rue Descartes-75231 PARIS CEDEX 05
Téléphone : 01 55 55 99 54
Télécopie : 01 55 55 97 60
katia.bienvenu@education.gouv.fr

Le Bulletin de liaison des sociétés savantes

Le Bulletin est désormais disponible sur notre site Internet en format pdf, vous pouvez ainsi vous procurer les anciens numéros gratuitement.

Informations pratiques

À noter

Une partie des actes du Congrès national des sociétés historiques et scientifiques seront bientôt disponibles sur notre site Internet www.cths.fr et nous travaillons à alimenter cette base de données de façon à ce que vous puissiez acquérir uniquement les articles qui vous intéressent.

N'hésitez pas à nous envoyer des articles, des annonces, des publicités d'ouvrages que nous pourrions faire paraître dans ce bulletin. Merci de nous transmettre ces informations avant la fin du mois de décembre 2004.

Direction de publication :	Martine François
Suivi de publication :	Katia Bienvenu
Impression :	La Simarre
ISSN :	2-7355-0377-1